

Rapport

Date de la séance du CE : 16 août 2017
Direction : Direction de l'économie publique
N° d'affaire: --
Classification: Non classifié

Applications spécialisées des offices de la Direction de l'économie publique Autorisation de dépenses pour la maintenance et le développement Crédit-cadre 2018 à 2020

1	Synthèse	2
2	Qualification juridique des dépenses.....	2
2.1	Dépenses liées ou nouvelles	2
2.2	Dépenses uniques ou périodiques	3
2.3	Dépenses d'investissement préservant la valeur ou générant une plus-value.....	3
3	Dépenses faisant l'objet de la demande	3
3.1	Secrétariat général de l'ECO, applications spécialisées.....	4
3.2	Office de l'agriculture et de la nature (OAN), applications spécialisées.....	6
3.3	Office des forêts (OFOR), applications spécialisées	11
3.4	Office de l'économie (beco), applications spécialisées	14
4	Conséquences d'un rejet	18
5	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	18
6	Sûreté de l'information et protection des données	18
7	Droit régissant les marchés publics.....	18
8	Répercussions sur certains domaines politiques	18
9	Proposition.....	18



1 Synthèse

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil autorise les dépenses dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et alloue environ **16,7 millions de francs** aux offices de la Direction de l'économie publique (ECO), soit l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN), l'Office des forêts (OFOR), l'Office de l'économie (beco) ainsi que le Secrétariat général (SG ECO) pour la maintenance et le développement des applications spécialisées durant la période 2018 à 2020.

Pour la première fois, les dépenses sont incluses dans un seul et même crédit pour tous les offices de l'ECO mentionnés.

La demande de crédit englobe :

- l'acquisition, le développement, l'exploitation et la maintenance d'applications spécialisées,
- l'acquisition de matériel informatique ne pouvant pas être fourni par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO),
- les prestations de conseil de partenaires externes,
- les projets dans le domaine des applications spécialisées,
- des formations informatiques destinées à tous les collaborateurs de l'ECO pour l'exploitation et l'utilisation des applications spécialisées,
- des investissements dans les applications spécialisées.

La présente demande de crédit ne porte pas :

- sur les prestations qui sont fournies par l'OIO dans le cadre des prestations de services de base. Les ressources nécessaires à cet égard sont demandées par l'OIO ;
- sur les moyens alloués pour les années 2018 à 2020 dans le cadre d'autres crédits de l'ECO ou d'autres directions (p. ex. PGI, DGA, IT@BE) ;
- ni sur les dépenses financées intégralement par la Confédération dans le domaine de l'assurance-chômage (ORP/CCh).

La demande de crédit tient compte de toutes les nouvelles dépenses connues au moment de sa formulation pour les années 2018 à 2020. Les dépenses éventuelles qui ne sont pas encore prévisibles au moment de la demande peuvent, le cas échéant, entraîner des crédits supplémentaires ou complémentaires, ou des autorisations de dépenses séparées, dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes au moyen de la réserve comprise dans la présente demande.

2 Qualification juridique des dépenses

2.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0) considère une dépense comme étant nouvelle lorsque, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent dispose d'une liberté d'action.

S'agissant de la maintenance et du développement ainsi que du financement de prestations de conseil relatives aux applications spécialisées, une certaine marge de manœuvre existe en règle générale, même si elle est très limitée dans certains cas.

Pour des raisons de transparence, l'ECO soumet toutefois, sous la forme d'un crédit-cadre d'une durée de trois ans, toutes les dépenses au Grand Conseil comme s'il s'agissait de dépenses nouvelles afin qu'il puisse se prononcer.

2.2 Dépenses uniques ou périodiques

Sont périodiques au sens de l'article 47 LFP les dépenses qui servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour la maintenance des applications spécialisées, lesquelles sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie de la solution TIC. En revanche, les dépenses pour les projets et le développement sont en principe générées dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

2.3 Dépenses d'investissement préservant la valeur ou générant une plus-value

Pour les dépenses faisant l'objet de la demande, il s'agit en général de dépenses d'investissement préservant la valeur.

3 Dépenses faisant l'objet de la demande

Compte de résultats :

en CHF	2018	2019	2020	Total 2018 - 2020
Total – dépenses périodiques	2 807 128	2 622 118	2 548 128	7 977 374
Total – dépenses uniques	1 164 612	903 802	747 602	2 816 016
Total	3 971 740	3 525 920	3 295 730	10 793 390

Compte des investissements :

en CHF	2018	2019	2020	Total 2018 - 2020
Total – dépenses uniques	2 027 100	1 862 100	2 032 600	5 921 800

Compte de résultats + compte des investissements

en CHF	2018	2019	2020	Total 2018 - 2020
Montant déterminant	5 998 840	5 388 020	5 328 330	16 715 190

du crédit				
-----------	--	--	--	--

Selon l'état actuel des connaissances, les principaux postes de dépenses devraient se répartir comme suit entre les offices de l'ECO, ou entre les applications spécialisées, durant les années 2018 à 2020.

3.1 Secrétariat général de l'ECO, applications spécialisées

Le présent arrêté autorise les dépenses relatives aux applications spécialisées du Secrétariat général :

Compte de résultats :

en CHF	2018	2019	2020	Total 2018 - 2020
Dépenses périodiques	465 200	308 200	360 200	1 133 600
Dépenses uniques	99 000	93 500	99 000	291 500
Total	564 200	401 700	459 200	1 425 100

Ultimus/eDocs Open Text (SG)

L'application spécialisée Ultimus est utilisée pour la gestion des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif au sein de l'ensemble de la Direction de l'économie publique. eDocs Open Text est utilisé en tant que système de gestion des documents de l'ECO. L'application de groupe BE-Gever (CMI Axioma) remplacera les deux applications spécialisées au cours des années 2020/2021.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	40 000	80 000	40 000	Mise à jour technique nécessaire en 2019 afin de pouvoir garantir la stabilité du système jusqu'au remplacement
+ 10 % pour les prestations de conseil et développement ^[1]	4000	8000	4000	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Exploitation au sens large ^[2]	91 000	91 000	91 000	Maintenance et exploitation des systèmes à remplacer pendant la phase de transition
Total	135 000	179 000	135 000	

Total 2018 - 2020	CHF 449 000			
iGEKO (part SG) Système de contrôle des affaires et de gestion des documents utilisé dans les secteurs Conditions de travail (CT) et Protection contre les immissions (IMM). Cette application spécialisée est utilisée au beco. La version existante sera remplacée, puis entièrement budgétée par le beco après le remplacement.				
Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Exploitation au sens large ^[2]	26 200	26 200	26 200	Maintenance et exploitation
Total	26 200	26 200	26 200	
Total 2018 - 2020	CHF 78 600			
TS-ANIS (SG) Application spécialisée des Inspections de la chasse et de la pêche qui sera remplacée en grande partie par l'application spécialisée eFJ2 (OAN) . Après le remplacement, la budgétisation incombera entièrement à l'OAN, étant donné qu'il est le seul office à se servir de cette application spécialisée.				
Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Exploitation au sens large ^[2]	48 000	48 000	48 000	Maintenance et exploitation
Total	48 000	48 000	48 000	
Total 2018 - 2020	CHF 144 000			
Autres applications spécialisées (SG) Ces applications spécialisées sont utilisées au SG (y c. TIC) ainsi que pour toute la Direction. Exemples d'autres applications spécialisées du SG : Helpline, ServiceNow, Key Magic (administration des clés), OpenTextVOL, GPL-Ghostscript, GPL-7Zip, GPL-VideoLanClient, itVOL-SupportTool, divers packages de pilotes informatiques, logiciels de scanner, etc.				
Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	50 000	5000	50 000	

+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	5000	500	5000	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Exploitation au sens large ^[2]	100 000	10 000	100 000	Maintenance et exploitation
Total	155 000	15 500	155 000	
Total 2018 - 2020	325 000			
Applications standard (SG ou ECO) L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) ne propose plus ces applications standard. L'ECO prévoit de réduire fortement les licences et mise dans la mesure du possible sur des offres gratuites.				
Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Exploitation au sens large ^[2]	200 000	133 000	95 000	Coûts de licence pour les produits standard ArcGIS, Adobe Acrobat, Adobe Photoshop Elements et Pro, Adobe InDesign, Adobe Acrobat Illustrator, Adobe Dreamweaver, Adobe Premiere, Mindmanager, Hyper Snap.
Total	200 000	133 000	95 000	
Total 2018 - 2020	428 000			

3.2 Office de l'agriculture et de la nature (OAN), applications spécialisées

Le présent arrêté autorise les dépenses relatives aux applications spécialisées de l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) :

Compte de résultats :

en CHF	2018	2019	2020	Total 2018 - 2020
Dépenses périodiques	2 095 400	2 025 400	1 985 400	6 106 200
Dépenses uniques	431 902	300 342	287 252	1 019 496
Total	2 527 302	2 325 742	2 272 652	7 125 696

Compte des investissements :

<i>en CHF</i>	2018	2019	2020	Total 2018 - 2020
Dépenses uniques	1 900 600	1 625 600	1 625 600	5 151 800
Total	1 900 600	1 625 600	1 625 600	5 151 800

AGATE (OAN)

« Agate » est le portail pour les thèmes de l'agriculture, des animaux et des denrées alimentaires.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Exploitation au sens large ^[2]	90 000	90 000	90 000	Maintenance et exploitation
Total	90 000	90 000	90 000	
Total 2018 - 2020	CHF 270 000			

eFJ2 (OAN)

Nouvelle application spécialisée des Inspections de la chasse et de la pêche.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	159 800	30 000	30 000	
+ 10 % pour les prestations de conseil et développement ^[1]	15 980	3000	3000	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Exploitation au sens large ^[2]	25 000	25 000	25 000	Maintenance et exploitation en dehors des plateformes d'application BE
Total	200 780	58 000	58 000	
Total 2018 - 2020	CHF 316 780			

e-Tierversuche (OAN)

L'application web (application fédérale) e-Tierversuche est un système d'information en ligne, qui facilite la gestion des expériences sur les animaux.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Exploitation au sens large ^[2]	60 000	60 000	60 000	Maintenance et exploitation
Total	60 000	60 000	60 000	
Total 2018 - 2020	CHF 180 000			

Atlas des poissons (OAN)

L'application autonome FIAT (Atlas des poissons) permet de saisir et d'évaluer des relevés systématiques sur la répartition des poissons et des écrevisses dans le canton de Berne. L'application sert de base pour l'établissement d'atlas de poissons sur la répartition des espèces de poissons et d'écrevisses dans le canton et permet d'effectuer des évaluations statistiques sur la présence d'espèces de poissons et d'écrevisses ainsi que sur leur développement spatio-temporel. FIAT a permis de publier le premier atlas de poissons du canton de Berne en 2000. Le contenu des données se base en majeure partie sur les relevés de données des années 1995 à 1999, et sur quelques nouveaux recensements effectués à partir de 2002. La gestion des données s'appuie sur une banque de données Access (format Access 2000).

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Exploitation au sens large ^[2]	85 000	45 000	25 000	Maintenance et exploitation
Total	85 000	45 000	25 000	
Total 2018 - 2020	CHF 155 000			

GELAN (OAN)

GELAN est le système d'information agricole exploité conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Soleure. Il s'agit d'un logiciel complet basé sur un SIG pour la réalisation des diverses tâches d'exécution relevant de l'agriculture, de la nature et de thèmes similaires. Le logiciel est utilisé par plus de 30 000 agriculteurs, 500 offices de recensement ainsi que 500 utilisateurs cantonaux pour la mise en œuvre de la politique agricole et permet de gérer un volume de flux financier de près d'un milliard de francs par an. Les coûts sont financés à 80 pour cent par le canton de Berne et à 20 pour cent par les cantons partenaires (Fribourg / Soleure).

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
---------	-------------	-------------	-------------	-------------------------

Prestations de conseil et développement ^[1]	1 848 000	1 848 000	1 848 000	Dépenses de projet à caractère d'investissement (compte des investissements)
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	184 000	184 000	184 000	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif (compte des investissements)
Exploitation au sens large ^[2]	2 173 000	2 173 000	2 173 000	Maintenance et exploitation
Total (brut)	4 205 000	4 205 000	4 205 000	
./. 20% - part des cantons partenaires	841 000	841 000	841 000	
Total (net)	3 364 000	3 364 000	3 364 000	CR CHF 1 738 400 par an CI CHF 1 625 600 par an
Total 2018 – 2020 (net)	10 092 000			

Saisie mobile de données des vétérinaires

Acontrol et Asan (applications fédérales) mettent à disposition du Service vétérinaire (Svét) des instruments permettant de planifier et de saisir les contrôles dans l'ensemble du domaine d'exécution et de gérer d'éventuelles mesures d'exécution. Actuellement, les contrôles sont saisis sur papier au Svét du canton de Berne, puis transférés manuellement dans Acontrol. Ce système nécessite beaucoup de temps, comporte un risque d'erreurs et retarde la mise à disposition des résultats des contrôles.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	250 000	0	0	Dépenses de projet à caractère d'investissement (compte des investissements)
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	25 000	0	0	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif (compte des investissements)
Exploitation au sens large ^[2]	32 000	32 000	32 000	Maintenance et exploitation
Total	307 000	32 000	32 000	
Total 2018 – 2020	CHF 371 000			

RENFIS (OAN)

Application pour la gestion de projets du fonds de régénération des eaux

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Exploitation au sens large ^[2]	65 000	35 000	15 000	Maintenance et exploitation
Total (net)	65 000	35 000	15 000	
Total 2018 – 2020	CHF 115 000			

Autres applications spécialisées de l'Inforama (OAN)

Exemples d'autres applications spécialisées de l'OAN/Inforama :

Agridea EBL, Agridea Nachweis Plus, budget de travail ART, Digionline-Webweaver DT, SZG ProfilCost, Hortigate, système de caisse myPOS, Mettler Toledo Balanced Link, tensiomètre, modèles excel Agridea, contrats de fermage USP Word-VI., contrats de fermage USP Word-VI, logiciel de sondage Surveymonkey, Rytz-Prosolino, Untis/Webuntis

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	50 746	60 646	48 746	
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	5075	6065	4875	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Total	55 821	66 711	53 621	
Total 2018 - 2020	176 153			

Autres applications spécialisées (OAN)

Exemples : Amicus et Ebro

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	182 092	182 392	182 392	
+ 10% pour les prestations de conseil et	18 209	18 239	18 239	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif

développement ^[1]				
Total	200 301	200 631	200 631	
Total 2018 - 2020	601 563			

3.3 Office des forêts (OFOR), applications spécialisées

Le présent arrêté autorise les dépenses relatives aux applications spécialisées de l'Office des forêts (OFOR) :

Compte de résultats :

<i>en CHF</i>	2018	2019	2020	Total 2018 - 2020
Dépenses périodiques	149 188	206 178	120 188	475 554
Dépenses uniques	325 710	336 710	188 100	850 520
Total	474 898	542 888	308 288	1 326 074

Police des forêts (OFOR)

La base de données de la police des forêts sert au contrôle des affaires du Droit forestier de l'OFOR. La possibilité d'intégrer l'application aux applications existantes à partir de 2020 est en cours d'examen.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Exploitation au sens large ^[2]	20 000	10 000	0	Maintenance et exploitation
Total	20 000	10 000	0	
Total 2018 - 2020	CHF 30 000			

Geomail (OFOR)

Application spécialisée sous licence pour l'Entreprise Forêts domaniales. Le logiciel est l'élément central du système de planification et de production de l'entreprise. Ses fonctions sont les suivantes : planification sylvicole des surfaces forestières de l'entreprise, établissement de mandats de travail, échange de données à l'interne, préparation de chiffres et de statistiques ainsi que documentation géographique d'objets sur le terrain (layons de débardage, sentiers, etc.)

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	25 000	25 000	15 000	
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	2500	2500	1500	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Exploitation au sens large ^[2]	10 770	10 770	10 770	Maintenance et exploitation
Total	38 270	38 270	27 270	
Total 2018 - 2020	CHF 103 810			

Icendi (OFOR)

Le logiciel sous licence Icendi est utilisé pour l'évaluation des risques d'incendie. Des bases (indices d'incendie) sont calculées à l'aide des données météorologiques afin d'évaluer les risques d'incendie. Du fait du changement des exigences et des futures conditions générales (p. ex. banque de données géographique cantonale), l'utilisation de cette application est en cours d'examen. Les coûts d'adaptation ou de remplacement pourront ensuite être chiffrés. Un remplacement par des instruments et banques de données existants est également possible à partir de 2019.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	25 000	0	0	
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	2500	0	0	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Exploitation au sens large ^[2]	10 000	0	0	Maintenance et exploitation
Total	37 500	0	0	
Total 2018 - 2020	CHF 37 500			

Cadastre des ouvrages de protection de la DNA (OFOR)

La Division Dangers naturels a pour mission d'établir un cadastre sur les ouvrages de protection réalisés et leur état (article 38 OCFO). L'actuel cadastre des ouvrages de protection doit être adapté et étendu au cours des années 2018/2019, afin que la mise à jour des données puisse également être effectuée depuis l'extérieur. Cela

permettra d'augmenter la qualité et l'efficacité par rapport à la solution interne actuelle et de saisir directement les données sur le terrain.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	70 000	40 000	0	
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	7000	4000	0	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Exploitation au sens large ^[2]	20 000	20 000	20 000	Maintenance et exploitation
Total	97 000	64 000	20 000	
Total 2018 - 2020	CHF 181 000			

WinForstPro (OFOR)

Cette application spécialisée sous licence (WinforstPro 32 avec Net.Logistik) est un logiciel spécifique au secteur forestier. L'Entreprise Forêts domaniales utilise les fonctions suivantes : gestion de matériel, ventes, comptabilité, administration des données de base, controlling et indicateurs.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Exploitation au sens large ^[2]	31 918	31 918	31 918	Maintenance et exploitation
Total	31 918	31 918	31 918	
Total 2018 – 2020	CHF 95 754			

Applications spécialisées Subventions (OFOR)

Applications spécialisées pour l'octroi des subventions d'encouragement dans les domaines d'activité Forêt et Prévention des dangers naturels. Calcul et versement des subventions, pilotage du crédit et controlling (notamment pour l'établissement de rapports destinés à la Confédération dans le cadre des conventions-programmes du domaine d'activité Forêt). Applications : banque de données RPT, banque de données Prosam et banque de données VKK.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
---------	-------------	-------------	-------------	-------------------------

Prestations de conseil et développement ^[1]	51 100	61 100	10 000	
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	5110	6110	1000	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Total	56 210	67 210	11 000	
Total 2018 - 2020	134 420			
Autres applications spécialisées de l'OFOR Diverses applications spécialisées et charges pour l'exploitation, l'adaptation et le développement des applications SIG au sein de l'Office. Adaptations des applications spécialisées SIG de l'OFOR y compris migration des géodonnées dans le cadre du remplacement de GeoDB selon la planification de l'OIG. Exploitation et développement de WIS-BE (système d'informations forestières pour l'ensemble du Service forestier du canton de Berne). Moyennes à petites applications spécialisées et licences de la Division Dangers naturels : notamment calcul des processus de dangers naturels et gestion de données spécifiques.				
Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	125 000	180 000	146 000	
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	12 500	18 000	14 600	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Exploitation au sens large ^[2]	56 500	133 490	57 500	Maintenance et exploitation
Total	194 000	331 490	218 100	
Total 2018 - 2020	743 590			

3.4 Office de l'économie (beco), applications spécialisées

Le présent arrêté autorise les dépenses relatives aux applications spécialisées de l'Office de l'économie (beco) :

Compte de résultats :

<i>en CHF</i>	2018	2019	2020	Total 2018 - 2020
Dépenses périodiques	97 340	82 340	82 340	262 020
Dépenses uniques	308 000	173 250	173 250	654 500
Total	405 340	255 590	255 590	916 520

Compte des investissements :

<i>en CHF</i>	2018	2019	2020	Total 2018 - 2020
Dépenses uniques	126 500	236 500	407 000	770 000
Total	126 500	236 500	407 000	770 000

Dynamics CRM (beco)

Microsoft Dynamics CRM est une solution d'entreprise pour la gestion des relations clientèle (Customer Relationship Management).

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	40 000	40 000	40 000	
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	4000	4000	4000	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Exploitation au sens large ^[2]	30 000	30 000	30 000	Maintenance et exploitation
Total	74 000	74 000	74 000	
Total 2018 - 2020	222 000			

e-Eventorganisation (beco)

Gestion et planification de salles de formation et d'infrastructures, établissement de grilles horaires.

Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	30 000	0	0	
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	3000	0	0	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Exploitation au sens large ^[2]	0	0	0	L'exploitation est effectuée par le Bedag et doit être demandée via la fourniture des prestations de base.
Total	33 000	0	0	
Total 2018 - 2020	CHF 33 000			
FEKO 2015 (beco)				
Application spécialisée de la Protection contre les immissions pour le contrôle des 125 000 installations de combustion alimentées à l'huile ou au gaz dans le canton de Berne.				
Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	85 000	22 500	22 500	
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	8500	2250	2250	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Total	93 500	24 750	24 750	
Total 2018 - 2020	CHF 143 000			
iGEKO (part beco)				
Application spécialisée utilisée dans les secteurs Conditions de travail (CT) et Protection contre les immissions (IMM). Cette application spécialisée est utilisée au beco. Le projet se trouve en phase d'initialisation. Pendant cette phase, on examine notamment si la collaboration avec d'autres cantons sera poursuivie ou si l'application du groupe BE-GEVER pourra être utilisée moyennant les adaptations nécessaires.				
Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques

Prestations de conseil et développement ^[1]	115 000	215 000	370 000	Dépenses de projet à caractère d'investissement (compte des investissements)
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	11 500	21 500	37 000	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif. Dépenses de projet à caractère d'investissement (compte des investissements)
Total	126 500	236 500	407 000	
Total 2018 - 2020	CHF 770 000			
Autres applications spécialisées du beco Exemples d'autres applications spécialisées du beco : Act, IHBECO, ImmoDB, saisie du temps de travail Bodet, Umantis, Netrics, Anagraph ; Argus.ch ; CHMOS ; Contex_A0-Scanner ; Elsankey Pro ; Easyheat ; ZEMIS ; EJPD-SmartCardSwitch ; EJPD-SSOPortal ; get red-y ; Hesta ; INFRAS-HBEFA ; Jumo ; Maximmission ; NorReview ; NorXfer ; Opsis ; PhoCheck ; rALS ; Sedex ; Selectline, SF-Weboptimierung, SUVA_Gefahren-Portfolio.				
Dépense	2018 CHF	2019 CHF	2020 CHF	Description / remarques
Prestations de conseil et développement ^[1]	125 000	95 000	95 000	
+ 10% pour les prestations de conseil et développement ^[1]	12 500	9500	9500	Conformément à la convention passée entre la CFin et le Conseil-exécutif
Exploitation au sens large ^[2]	67 340	52 340	52 340	Maintenance et exploitation
Total	204 840	156 840	156 840	
Total 2018 - 2020	518 520			

[1] Il faut faire régulièrement appel à des tiers disposant de connaissances spécialisées pour développer l'offre de prestations extérieures aux projets. Il faut aussi intégrer des dépenses extérieures aux projets pour la réalisation de fonctions supplémentaires souhaitées par les clients.

[2] L'exploitation au sens large recouvre le prix du service et les dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l'exploitation du centre de calcul.

4 Conséquences d'un rejet

Si les dépenses faisant l'objet de la présente demande ne sont pas autorisées, les prestations TIC dans les domaines des applications spécialisées ne pourront pas être fournies, ou seulement de manière restreinte si seule une partie du crédit est approuvée. Cela aurait pour conséquence que les tâches légales ainsi soutenues des offices de l'ECO ainsi que les nouvelles orientations prévues dans le cadre de projets du canton ou de la Direction ne pourraient pas être remplies ou seulement de manière limitée.

5 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Les décisions prises dans le cadre du programme IT@BE de mise en œuvre de la stratégie TIC 2016 à 2020 auront une influence sur les applications spécialisées et les applications de groupe ainsi que sur l'activité et l'organisation des offices et du SG de l'ECO. Elles pourront aussi avoir des répercussions sur les dépenses faisant l'objet de la présente demande de crédit. Les conséquences du programme IT@BE sur la budgétisation des coûts TIC de l'ECO déjà connues au moment de la formulation de la présente demande ont été prises en compte.

6 Sûreté de l'information et protection des données

Les documents relatifs au respect des dispositions SIPD dans l'application des différentes solutions TIC requis par la législation cantonale en matière de sûreté de l'information et de protection des données (SIPD) seront examinés avant la mise en service par le délégué ou la déléguée à la sécurité informatique (DSI-BE) du canton et, le cas échéant, soumis au contrôle préalable de l'autorité de surveillance des données du canton de Berne, conformément à l'article 17a de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04).

7 Droit régissant les marchés publics

Les mandats à des tiers sont attribués conformément aux consignes du droit sur les marchés publics, selon la procédure de gré à gré, sur invitation, ouverte ou sélective selon leur montant. Cela signifie que les mandats d'un montant de CHF 250 000 font l'objet d'un appel d'offres sur le site www.simap.ch. Dans le domaine de la maintenance et du développement, un appel d'offres public est souvent impossible du fait que certains mandats ne peuvent être confiés qu'à un seul fournisseur. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de mandats subséquents attribués au fabricant d'une application spécialisée. Dans de tels cas, la décision de ne pas effectuer d'appel d'offres public est publiée sur www.simap.ch, comme le prévoit la loi. Les autres soumissionnaires ont ainsi la possibilité de contester cette décision en déposant un recours, dès lors qu'ils le considèrent illicite.

8 Répercussions sur certains domaines politiques

Le projet n'a pas de répercussion particulière sur l'organisation, le personnel, les locaux, les communes, l'économie, l'environnement ni la société.

9 Proposition

La Direction de l'économie publique propose au Conseil-exécutif d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Le directeur de l'économie publique

Christoph Ammann